



## Notification du jugement de divorce

Par **hanine**, le **03/04/2011** à **15:15**

Bonjour,  
après une procédure de près de 3 ans nous avons enfin reçu un jugement de divorce.  
normalement la notification doit se faire par huissier d'après ce que j'ai compris mais  
visiblement mon ex me dit qu'après discussion avec son avocate il est possible de valider le  
jugement en signant un document auprès de son avocat pour accepter le jugement sans avoir  
à payer des frais d'huissier.

sachant que cela doit être elle(son avocate) qui doit faire les démarches pour la notification  
auprès d'huissier est ce que cela est effectivement possible ? quel type de document cela  
serait il ?

merci de vos réponses d'ores et déjà